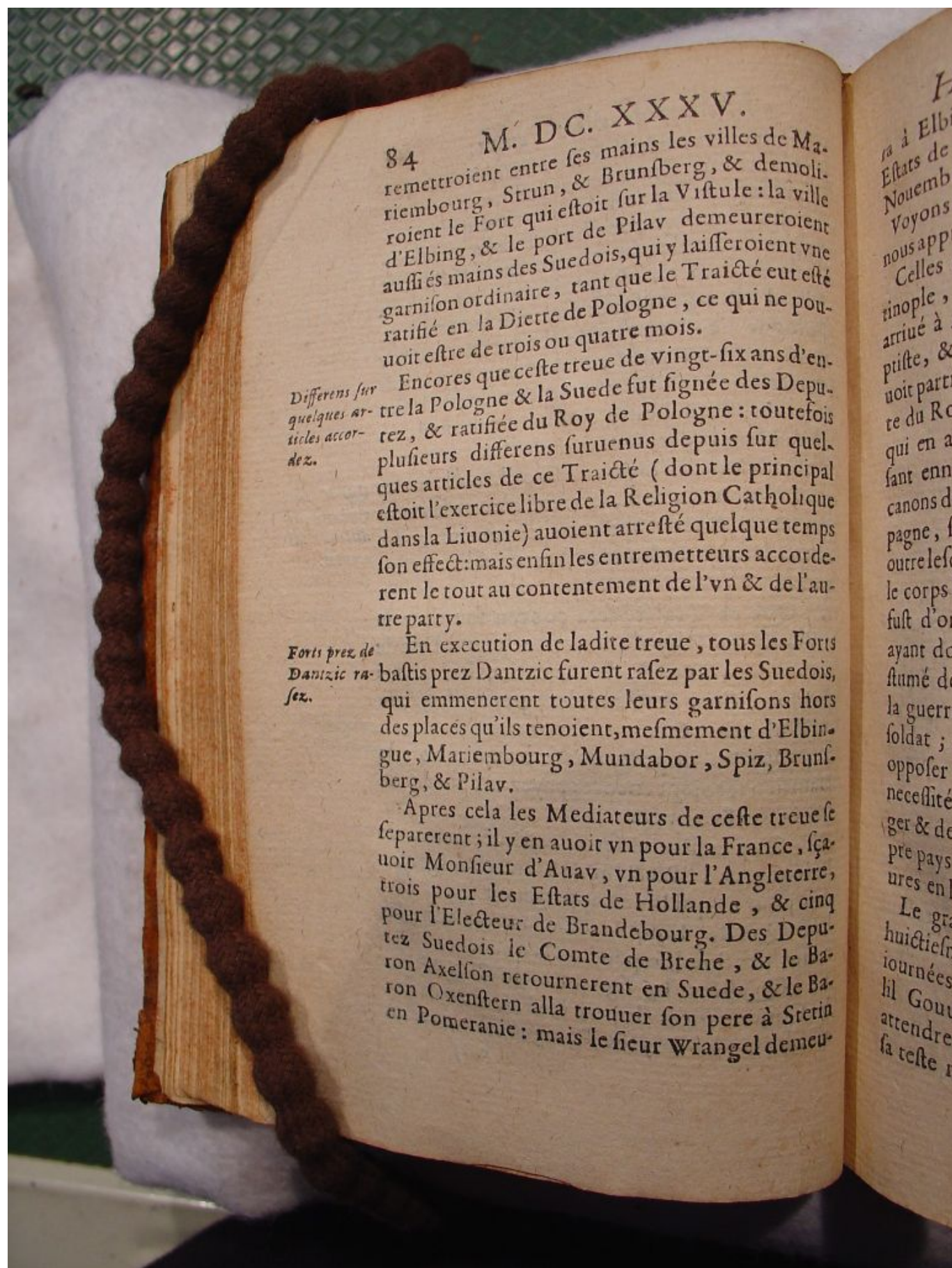


1635_084.jpg



84 M. DC. XXXV.

remettoient entre ses mains les villes de Mariembourg, Strun, & Brunsberg, & demolloient le Fort qui estoit sur la Vistule: la ville d'Elbing, & le port de Pilav demeureroient aussi es mains des Suedois, qui y laisseroient vne garnison ordinaire, tant que le Traicté eut esté ratifié en la Diette de Pologne, ce qui ne pouuoit estre de trois ou quatre mois.

Differens sur quelques articles accordez.

Encores que ceste treue de vingt-six ans d'entre la Pologne & la Suede fut signée des Deputez, & ratifiée du Roy de Pologne: toutefois plusieurs differens suruenus depuis sur quelques articles de ce Traicté (dont le principal estoit l'exercice libre de la Religion Catholique dans la Liuonie) auoient arresté quelque temps son effect: mais enfin les entremetteurs accorderent le tout au contentement de l'un & de l'autre party.

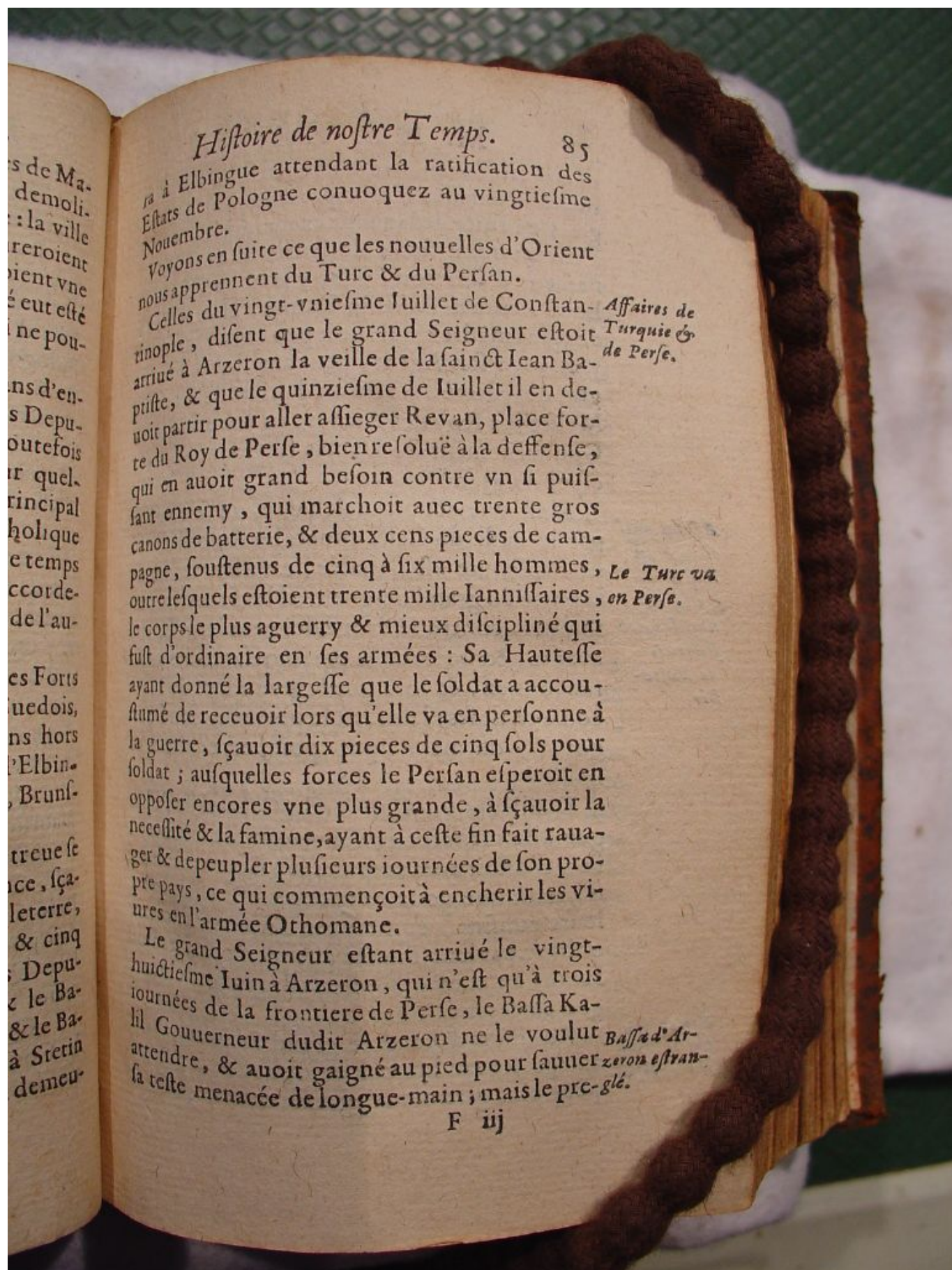
Forts prez de Dantzic rasez.

En execution de ladite treue, tous les Forts bastis prez Dantzic furent rasez par les Suedois, qui emmenerent toutes leurs garnisons hors des places qu'ils tenoient, mesmement d'Elbingue, Mariembourg, Mundabor, Spiz, Brunsberg, & Pilav.

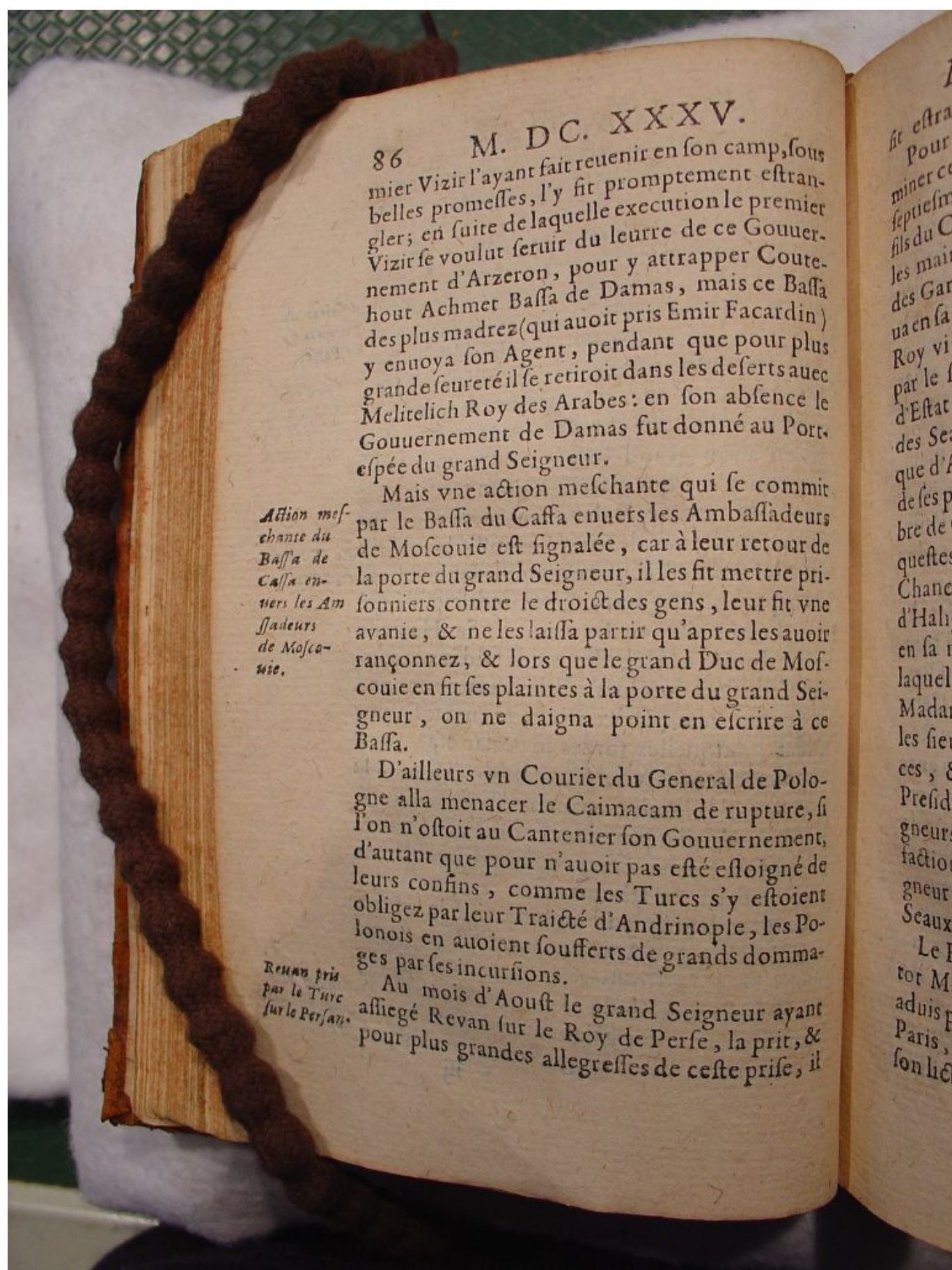
Après cela les Mediateurs de ceste treue se separerent; il y en auoit vn pour la France, sçauoir Monsieur d'Anav, vn pour l'Angleterre, trois pour les Estats de Hollande, & cinq pour l'Electeur de Brandebourg. Des Deputez Suedois le Comte de Brehe, & le Baron Axelson retournerent en Suede, & le Baron Oxenstern alla trouuer son pere à Sretin en Pomeranie: mais le sieur Wrangel demeu-

ra à Elbi
Estats de
Nouemb
Voyons
nous app
Celles
rinople,
arriué à
pitiste, &
uoit parti
te du Ro
qui en a
fant enne
canons d
pagne, f
oultre les
le corps
fust d'or
ayant do
fumé de
la guerre
soldat;
opposer
nécessité
ger & de
pre pays
ures en l
Le gra
huietièr
iournées
hil Gouu
attendre
sa teste n

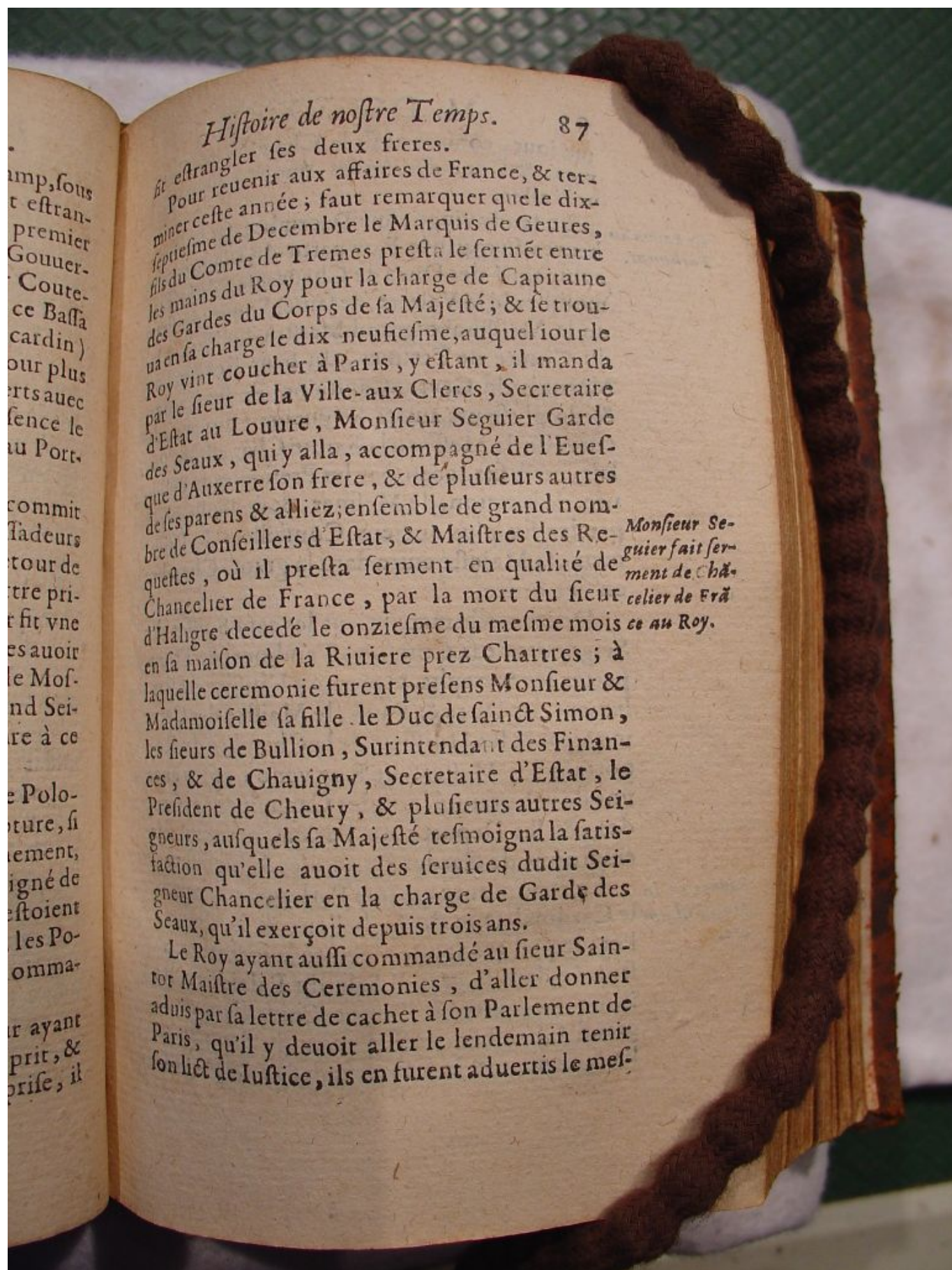
1635_085.jpg



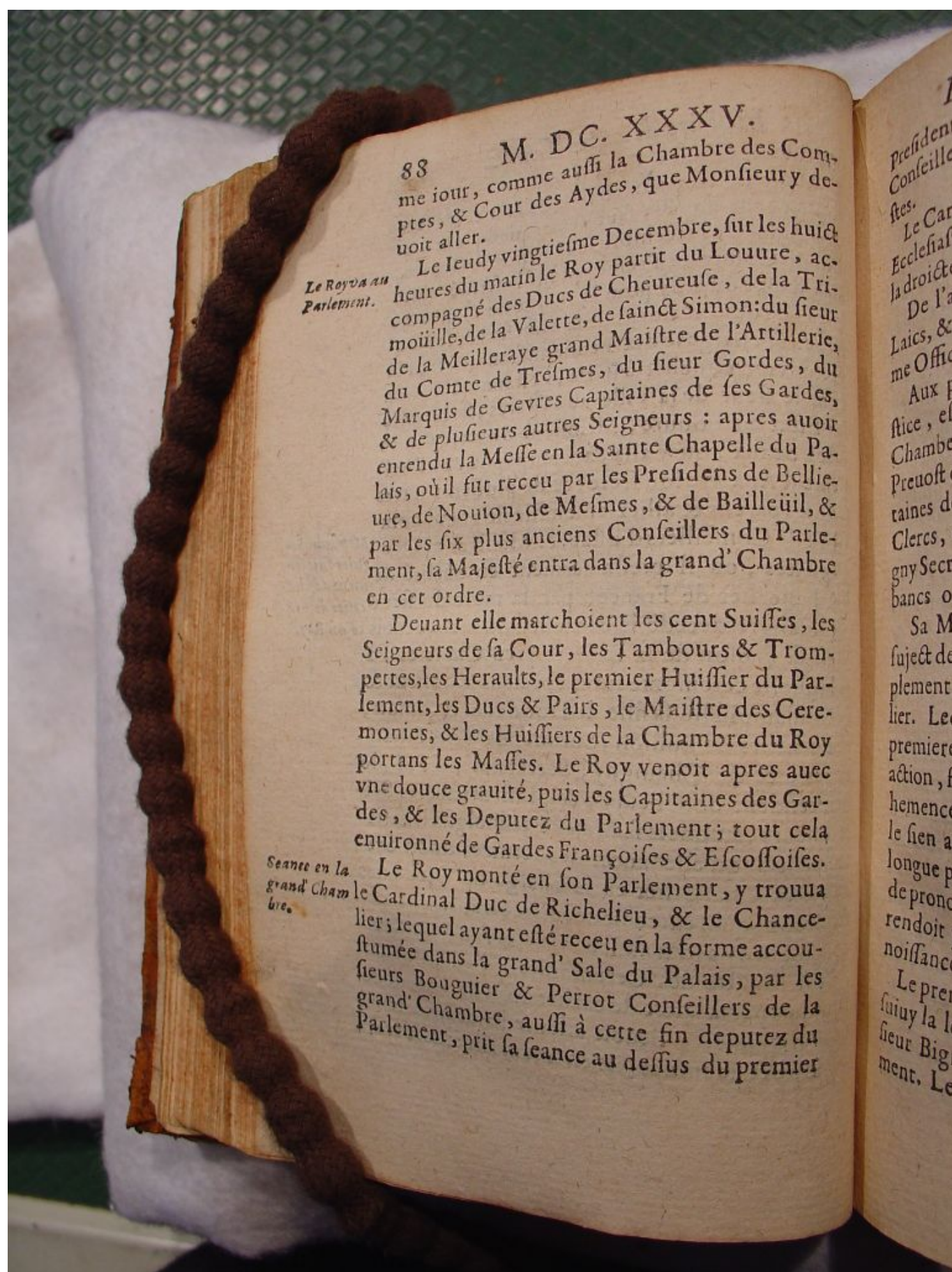
1635_086.jpg



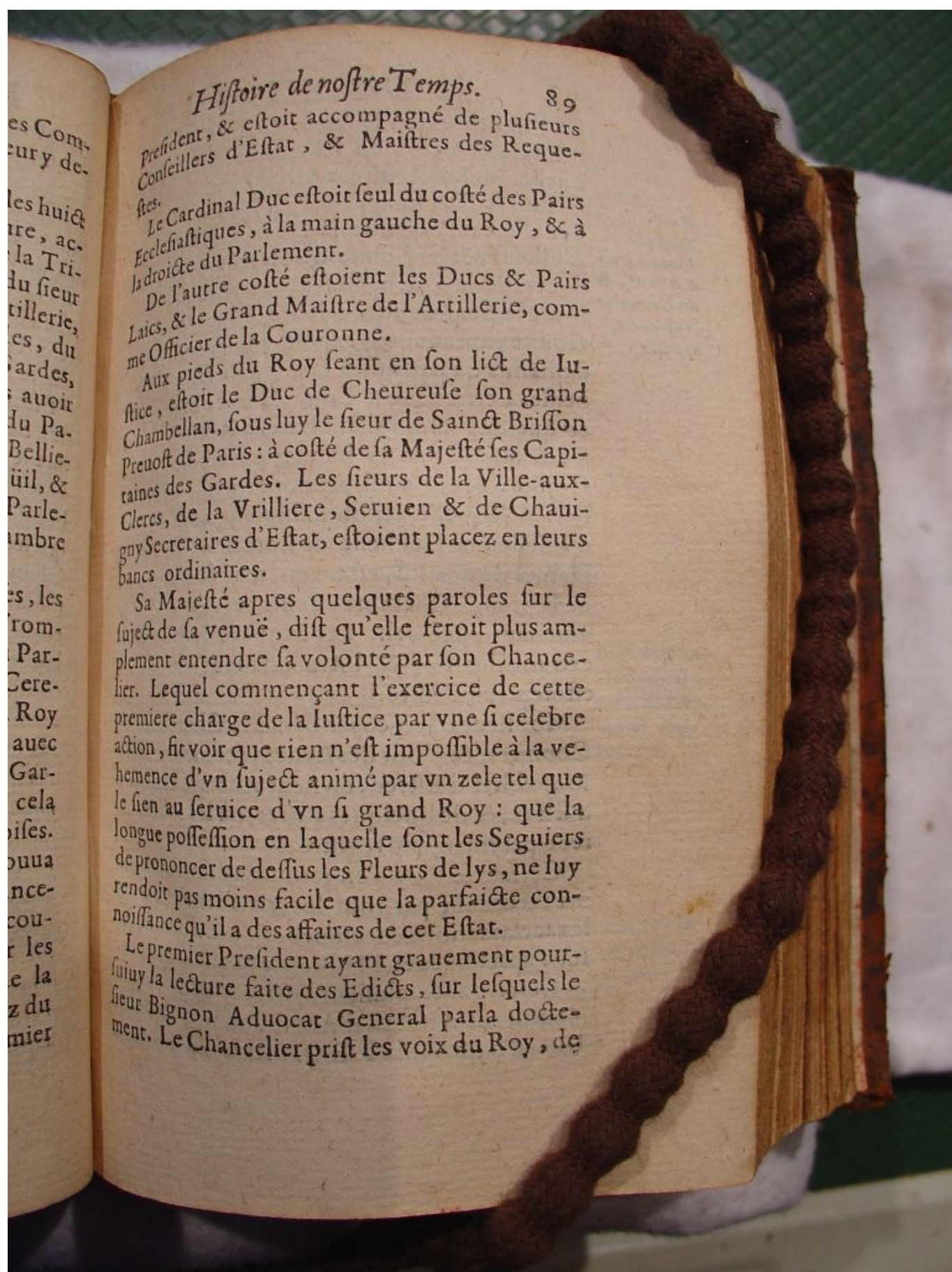
1635_087.jpg



1635_088.jpg



1635_089.jpg



Histoire de nostre Temps.

89

President, & estoit accompagné de plusieurs
Conseillers d'Estat, & Maistres des Reque-
stes.

Le Cardinal Duc estoit seul du costé des Pairs
Ecclesiastiques, à la main gauche du Roy, & à
la droicte du Parlement.

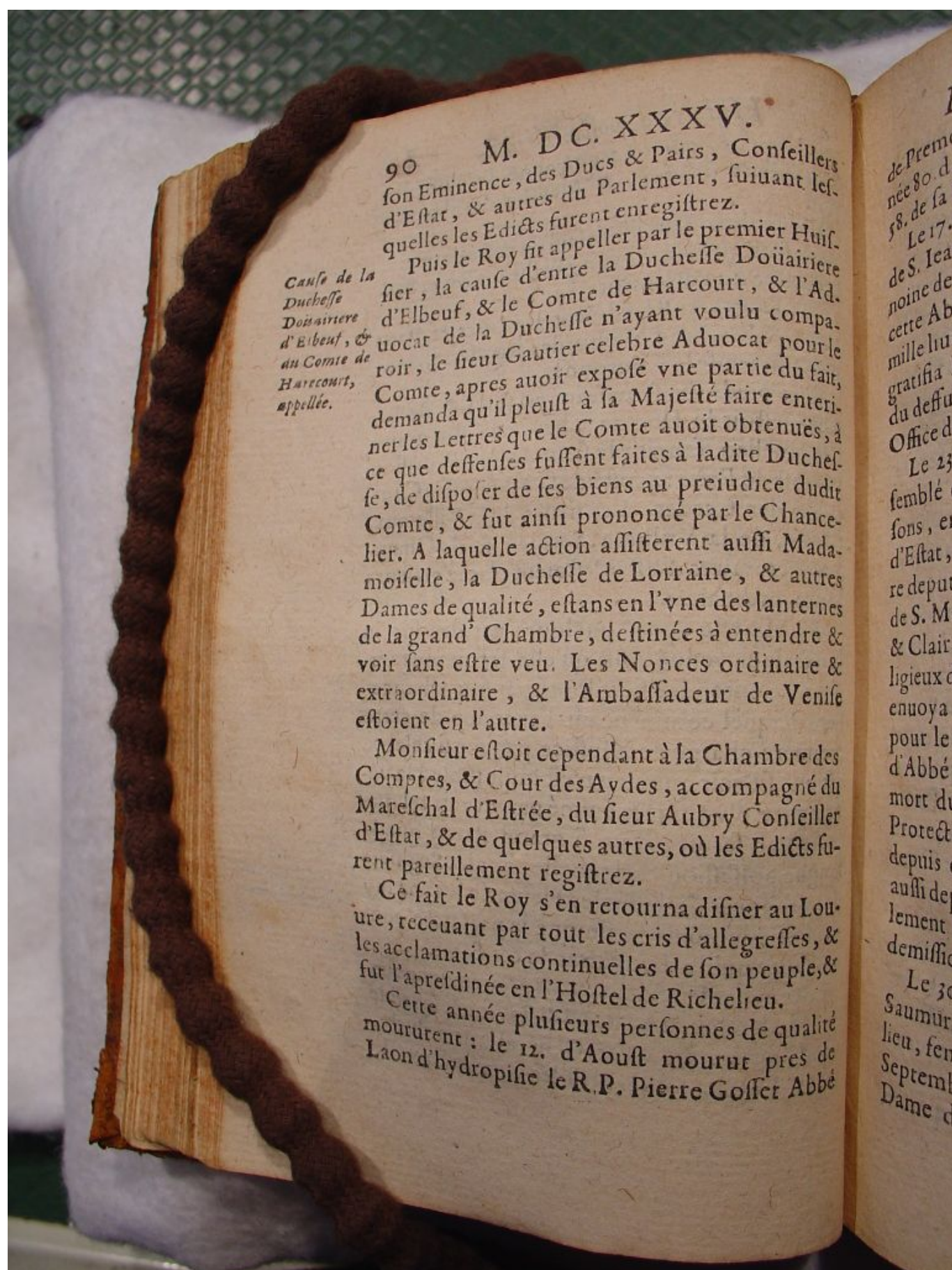
De l'autre costé estoient les Ducs & Pairs
Laics, & le Grand Maistre de l'Artillerie, com-
me Officier de la Couronne.

Aux pieds du Roy seant en son liect de Ju-
stice, estoit le Duc de Cheureuse son grand
Chambellan, sous luy le sieur de Saint Brissson
Preuost de Paris: à costé de sa Majesté ses Capi-
taines des Gardes. Les sieurs de la Ville-aux-
Clercs, de la Vrilliere, Seruien & de Chau-
gny Secreraires d'Estat, estoient placez en leurs
bancs ordinaires.

Sa Majesté apres quelques paroles sur le
sujet de sa venuë, dist qu'elle feroit plus am-
plement entendre sa volonté par son Chance-
lier. Lequel commençant l'exercice de cette
premiere charge de la iustice par vne si celebre
action, fit voir que rien n'est impossible à la ve-
hemençe d'un sujet animé par vn zele tel que
le sien au seruice d'un si grand Roy: que la
longue possession en laquelle sont les Seguiers
de prononcer de dessus les Fleurs de lys, ne luy
rendoit pas moins facile que la parfaicte con-
noissance qu'il a des affaires de cet Estat.

Le premier President ayant grauelement pour-
suiuy la lecture faite des Edicts, sur lesquels le
sieur Bignon Aduocat General parla docte-
ment. Le Chancelier prist les voix du Roy, de

1635_090.jpg



*Cause de la
Duchesse
Doüairiere
d'Elbeuf, &
du Comte de
Harcourt,
appelée.*

90 M. DC. XXXV.
son Eminence, des Ducs & Pairs, Conseillers
d'Etat, & autres du Parlement, suivant les-
quelles les Edicts furent enregistrez.

Puis le Roy fit appeler par le premier Huif-
sier, la cause d'entre la Duchesse Doüairiere
d'Elbeuf, & le Comte de Harcourt, & l'Ad-
uocat de la Duchesse n'ayant voulu compa-
roir, le sieur Gautier celebre Aduocat pour le
Comte, apres auoir exposé vne partie du fait,
demanda qu'il pleust à sa Majesté faire enteri-
ner les Lettres que le Comte auoit obtenues, à
ce que desfenfes fussent faites à ladite Duches-
se, de disposer de ses biens au preiudice dudit
Comte, & fut ainsi prononcé par le Chance-
lier. A laquelle action assisterent aussi Mada-
moiselle, la Duchesse de Lorraine, & autres
Dames de qualité, estans en l'vne des lanternes
de la grand' Chambre, destinées à entendre &
voir sans estre veu. Les Nonces ordinaire &
extraordinaire, & l'Ambassadeur de Venise
estoient en l'autre.

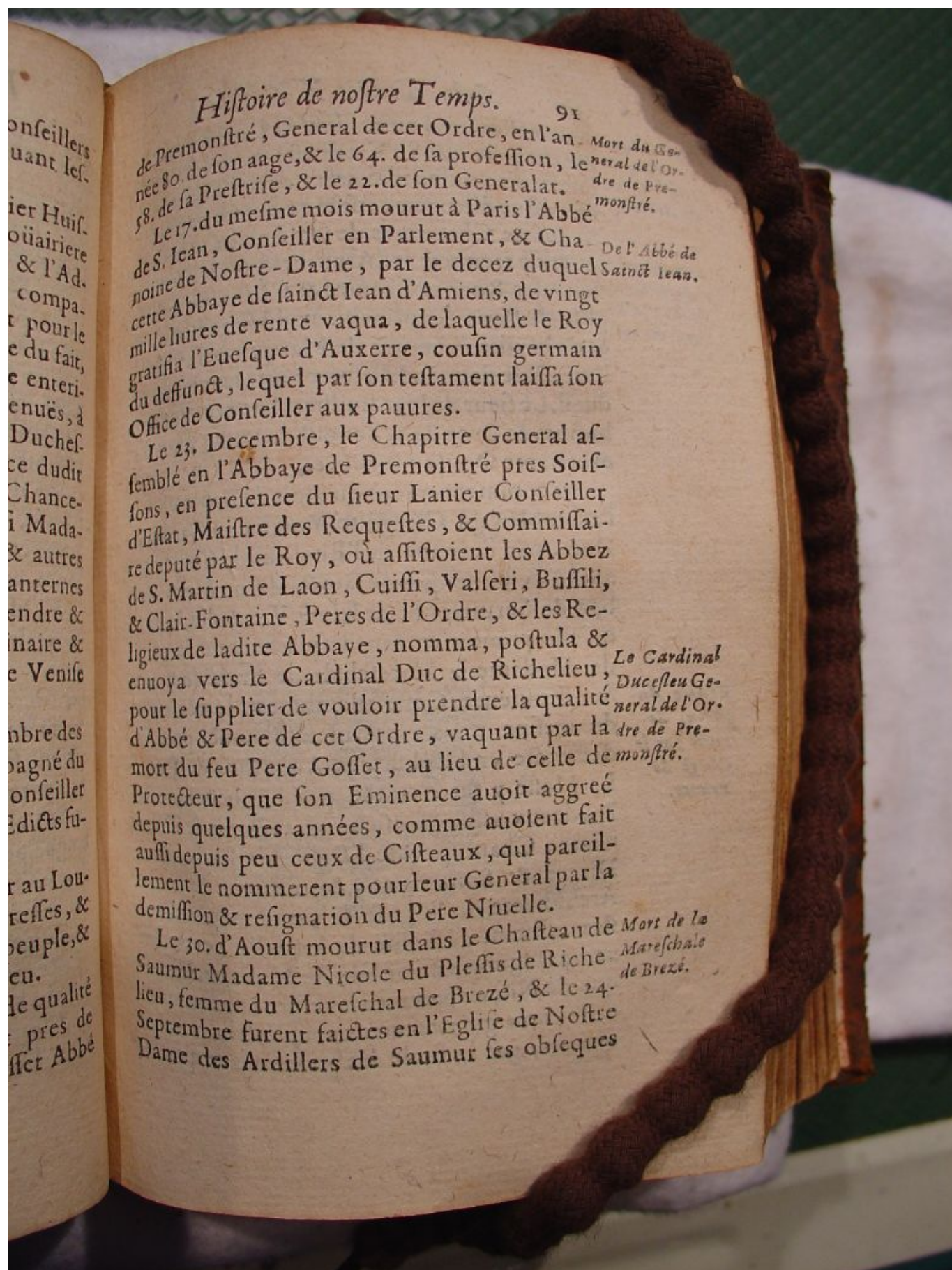
Monsieur estoit cependant à la Chambre des
Comptes, & Cour des Aydes, accompagné du
Mareschal d'Estrée, du sieur Aubry Conseiller
d'Etat, & de quelques autres, où les Edicts fu-
rent pareillement registrez.

Ce fait le Roy s'en retourna disner au Lou-
ure, receuant par tout les cris d'allegresses, &
les acclamations continuelles de son peuple, &
fut l'apresdinée en l'Hostel de Richelieu.

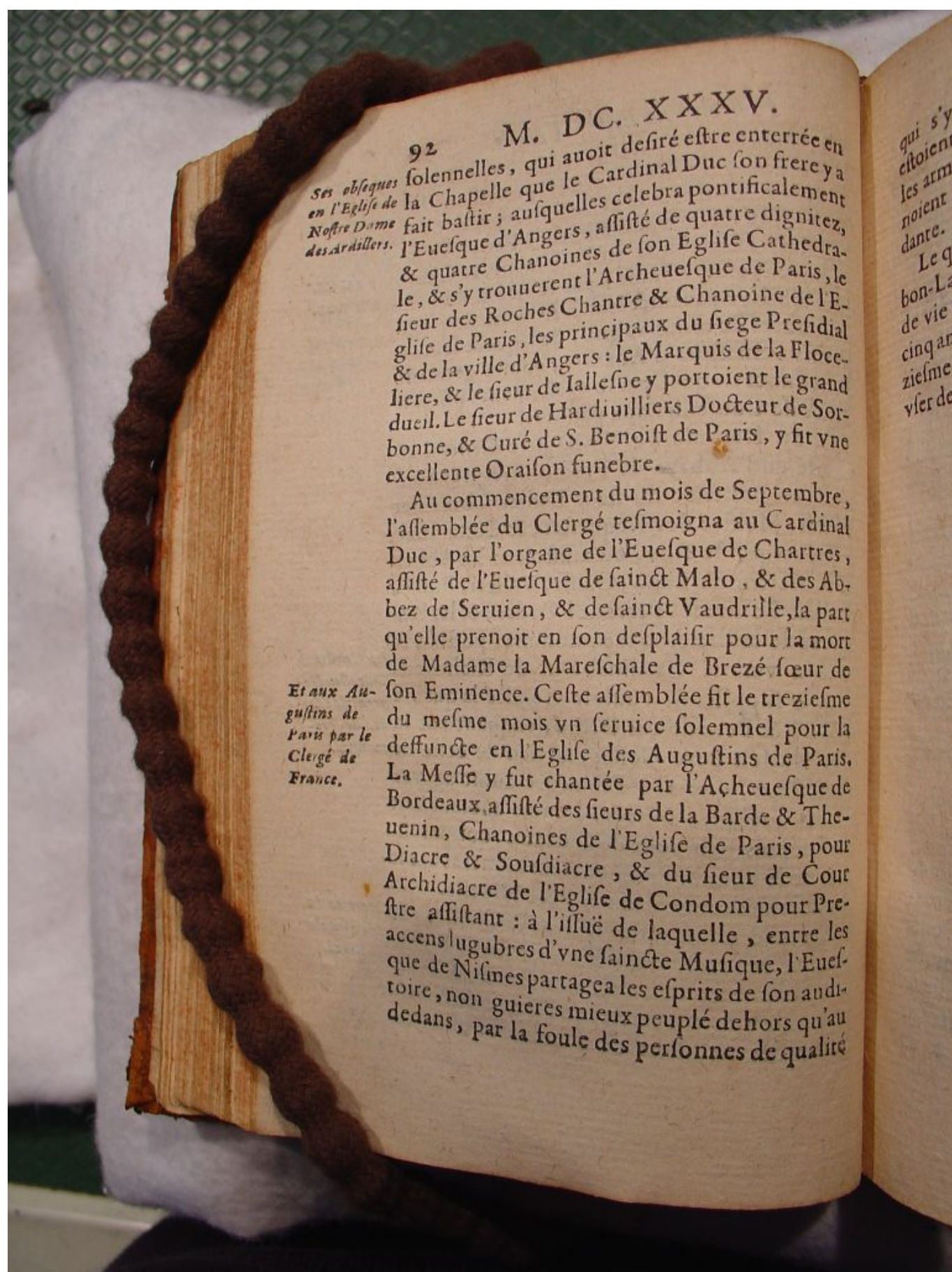
Cette année plusieurs personnes de qualité
moururent: le 12. d'Aoust mourut pres de
Laon d'hydropisie le R.P. Pierre Gosset Abbé

de Prem
née 80. de
58. de sa
Le 17.
de S. Iean
noine de
cette Ab
mille liu
gratiffia
du deffu
Office de
Le 23
semblé
sons, en
d'Etat,
re deput
de S. Ma
& Clair-
ligieux d
enuoya
pour le
d'Abbé
mort du
Protecte
depuis
aussi dep
lement
demissio
Le 30
Saumur
lieu, fen
Septemb
Dame d

1635_091.jpg



1635_092.jpg



1635_093.jpg



Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan